

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept le onze juillet, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

PRÉSENTS : LEBLANC Jean-Simon - COURALET Catherine - GRACIETTE Philippe - LALANNE Frédéric - LEMBEGE Patrick - MANS Philippe - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - THEULE Jean

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Adrien - BERTANA Elisabeth - GREBERT Jean-Yves

Date de la convocation : 06.07.2017

Membres en exercice : 14 Membres Présents : 10

Ordre du jour :

- Travaux de requalification des espaces publics du centre bourg et mise en accessibilité PMR – Présentation de l'avant-projet
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PANDELES Audrey

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux du 4 avril et du 30 juin 2017.

DÉLIBÉRATION N°1

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG ET
MISE EN ACCESSIBILITE PMR – PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet réalisé en concertation avec le bureau d'études TERRITÒRI.

Plusieurs plans ont été élaborés. 5 zones de travaux ont été établies : la zone 1 Mairie-bibliothèque, la zone 2 accès pompiers (derrière la salle des fêtes), la zone 3 salle des fêtes, la zone 4 entrée Sud (partie basse de la salle des fêtes reliant le bâtiment périscolaire) et la zone 5 parking.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aller voir les différents travaux envisagés sur place.

Après avoir fait le tour des 5 zones. Le conseil municipal soulève plusieurs observations :

- voir si la porte sur la partie arrière de la salle des fêtes est assez large pour une éventuelle intervention des pompiers,
- voir s'il y a nécessité d'élargir le trottoir arrière de la salle des fêtes,
- voir si l'on peut aménager un escalier amenant du parking de l'école au terrain du tennis,
- sur la partie basse de la salle des fêtes (zone 4) les rampes qui apparaissent en zigzag sur le plans sont à revoir,
- voir si l'on peut rajouter des plateaux surélevés en plus des écluses,

- sur le parking de l'école, déplacer le conteneur à verres vers la zone 2 pour pouvoir créer des places de parking,
- supprimer les 7 places situées au sud du parking,
- rajouter un portillon entre l'école et le jardin de la bibliothèque,
- prévoir des bancs devant la salle des fêtes.

Les observations seront transmises au bureau d'études pour modification si besoin.

L'ensemble de l'avant-projet est validé à la majorité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente ensuite le chiffrage prévisionnel des travaux, le montant des subventions attendu, les capacités financières de la commune.

Après examen de ces éléments le Conseil Municipal :

DÉCIDE à la majorité de faire les travaux en une seule tranche qui pourrait s'étaler sur l'année 2018.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir des scénarii financiers (recours à l'emprunt, utilisation des fonds propres, etc.) qu'il présentera au Conseil Municipal pour validation.

QUESTIONS DIVERSES

La présente séance comprend 1 délibération.

Fin de la séance : 23h00

Affiché le 13 juillet 2017

Le Maire,

